

Commune de

SAINT-PRIEST-LA-VETRE

(Département de la Loire)



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté par DCM le 18 juillet 2013

Approuvé par DCM le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis

Rue Raffin 42300 Roanne

Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

Préambule	2
Défi n°1 : Préserver le cadre de vie rural et l'environnement	3
➤ Objectif n°1 : Maintenir l'identité rurale	3
➤ Objectif n°2 : Préserver les milieux naturels et les paysages	4
Défi n°2 : Maintenir la vie locale	5
➤ Objectif n°1 : Assurer le renouvellement de la population	5
➤ Objectif n°2 : Maintenir et développer l'économie locale.....	6
Représentation graphique des orientations du PADD	7

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune**, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune de SAINT PRIEST LA VETRE :

→ PRESERVER LE CADRE DE VIE RURAL ET L'ENVIRONNEMENT

- ↳ Maintenir l'identité rurale
- ↳ Préserver les milieux naturels et les paysages

→ MAINTENIR LA VIE LOCALE

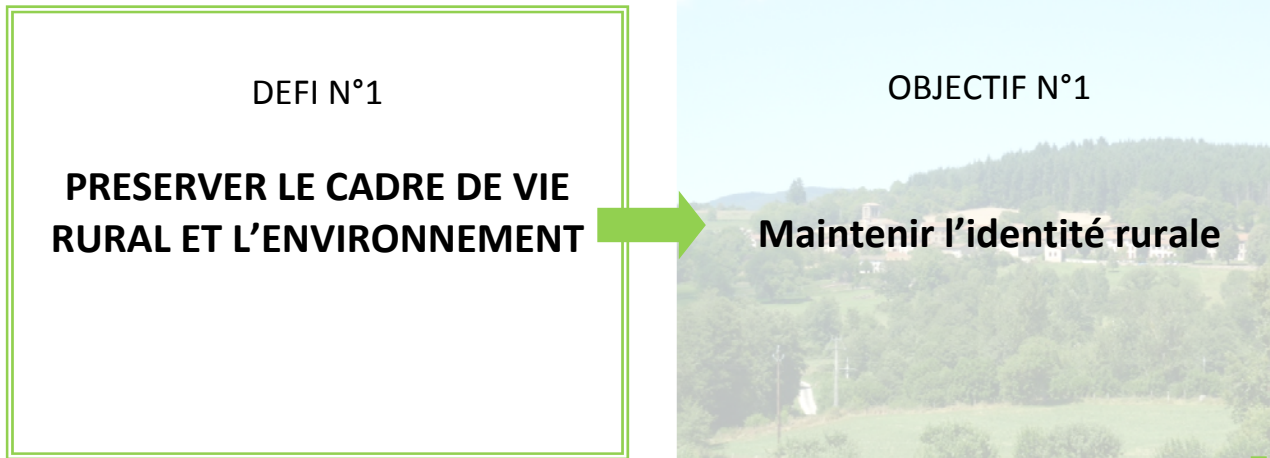
- ↳ Assurer le renouvellement de la population
- ↳ Maintenir et développer l'économie locale

Les principes du développement durable au titre de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

1) "L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable".

2) "La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux".

3) "Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".



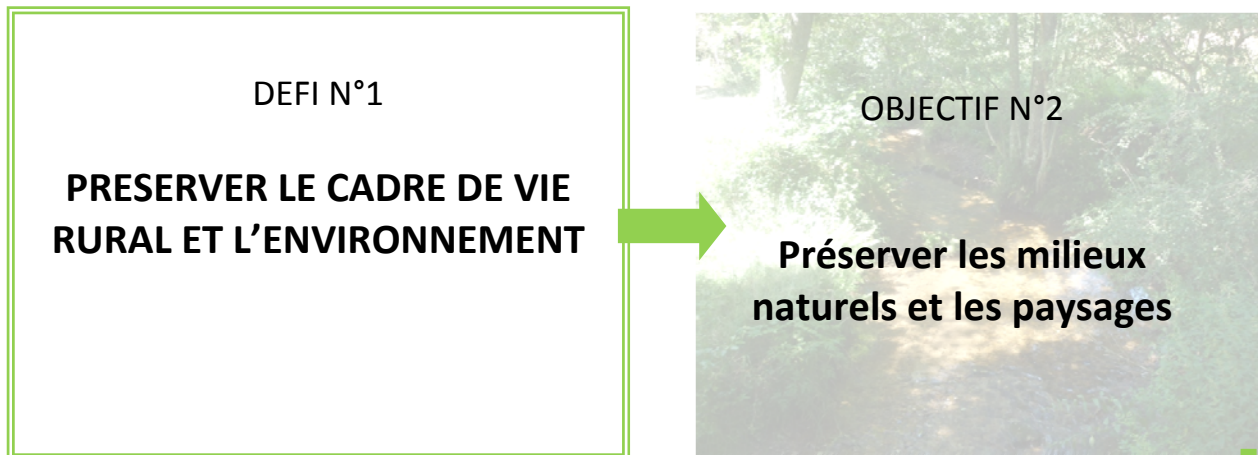
CONSTATS :

Saint-Priest-la-Vêtre est une petite commune rurale de 5,17km² qui compte 132 habitants. Elle se situe dans les montagnes du Haut Forez, dans l'aire d'influence de la commune de Noirétable, à une altitude comprise entre 607 et 820m. Elle bénéficie également de la proximité de l'échangeur de l'A72.

Les terres agricoles, sous forme de pâturages et les espaces boisés représentent 93% de la commune. A l'exception du hameau de *Noaillat* implanté sur le versant Sud de la vallée de l'Anzon, les secteurs urbanisés de la commune se situent en grande partie de part et d'autre de la vallée de *la Vêtre*, au centre de la commune. L'urbanisation est regroupée autour du bourg et sous la forme de hameaux typiques des monts du Forez. Les quelques pavillons individuels qui ont été réalisés ces dix dernières années au Sud du bourg et au niveau du hameau de Noaillat rompent avec la morphologie du bâti traditionnel.

ORIENTATIONS :

- **Préserver les terres agricoles et pérenniser les sièges d'exploitation** notamment en évitant leur enclavement et en permettant leur développement
- **Maintenir l'équilibre entre les espaces ouverts et les espaces boisés : contenir l'avancement de la forêt** au détriment des prairies et de la diversité des paysages
- **Limiter le mitage de l'espace rural et les constructions diffuses et maîtriser les surfaces urbanisables** (1ha pour les dix prochaines années) autour du bourg et de Noaillat
- **Préserver l'homogénéité architecturale du cadre bâti et favoriser la résorption des logements vacants** qui nuisent à la vitalité de la commune
- **Préserver la qualité paysagère de la vallée de la Vêtre**



CONSTATS :

Situé en tête du bassin versant de l'Anzon à l'extrémité Nord du Forez, le territoire communal est caractérisé par une alternance de zones boisées sur les versants et les crêtes au dessus de 650m, de prairies et de zones humides dans les vallées. Cette diversité d'occupation des sols est à l'origine d'ambiances paysagères et de milieux naturels de qualité.

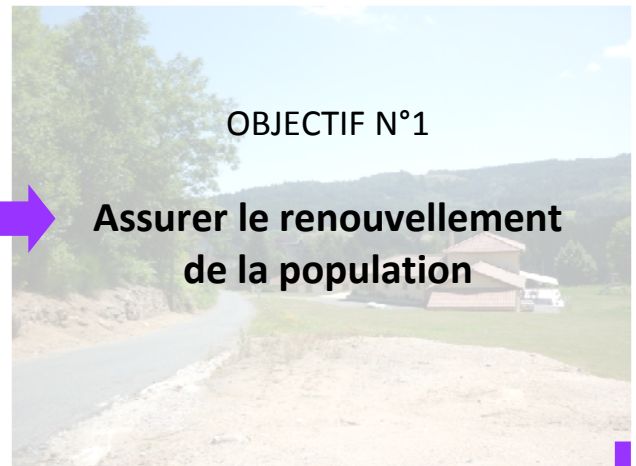
Les ruisseaux de La Vêtre et de l'Anzon qui traversent la commune sont classés en site Natura 2000, notamment du fait de la qualité des eaux et de la présence de l'écrevisse à pattes blanches.

ORIENTATIONS :

- **Maintenir la qualité des eaux, source d'une biodiversité remarquable** et à l'origine d'un classement en zone Natura 2000 de la Vêtre et de l'Anzon notamment
- **Préserver les continuités écologiques entre la couverture forestière et le réseau hydrologique** : la Vêtre et l'Anzon
- **Protéger les zones humides des vallées de la Vêtre et de l'Anzon**
- **Conserver les points de vue** sur le bourg ainsi que les vues dégagées depuis la vallée de la Vêtre

DEFI N°2

**MAINTENIR
LA VIE LOCALE**



OBJECTIF N°1

**Assurer le renouvellement
de la population**

CONSTATS :

Après avoir perdu près de la moitié de sa population entre 1968 (204 habitants) et 1999 (106 habitants), la commune a enregistré un léger regain démographique : +26 habitants entre 1999 et 2009 avec un solde migratoire de +2,2%/an et un solde naturel à l'équilibre. Cette hausse de population reste cependant insuffisante pour enrayer le vieillissement de la population communale (31% de plus de 60 ans), mais marque un tournant important pour la commune qui retrouve un nouveau dynamisme, comme l'ensemble du canton de Noirétable.

La commune compte ainsi 14 ménages de plus qu'en 1999. Néanmoins, environ 40% des logements existants sur la commune sont peu (résidences secondaires : 30,4%) ou pas occupés (logements vacants : 10%), ce qui est dommageable pour la vie du village.

ORIENTATIONS :

- Favoriser à minima le renouvellement de la population
- Encourager la réhabilitation des maisons vacantes en centre bourg et dans les hameaux
- Définir une offre foncière à vocation résidentielle en adéquation avec les besoins estimés (à raison d'un besoin de logements neufs estimés à 1 par an et d'une densité minimale de 8 logement/ha et d'une rétention foncière de 20% le besoin foncier est estimé à environ 1 ha pour les 10 prochaines années) **et dans un souci de maîtrise de la consommation d'espace** : en continuité du bourg et du hameau de Noailat
- Développer l'offre de logements locatifs pour attirer de jeunes ménages
- Développer les services et équipements à la personne à l'échelle de l'intercommunalité

DEFI N°2

MAINTENIR LA VIE LOCALE



CONSTATS :

L'activité économique communale est limitée et est dominée par l'agriculture (4 sièges d'exploitation) et l'artisanat (4 entreprises).

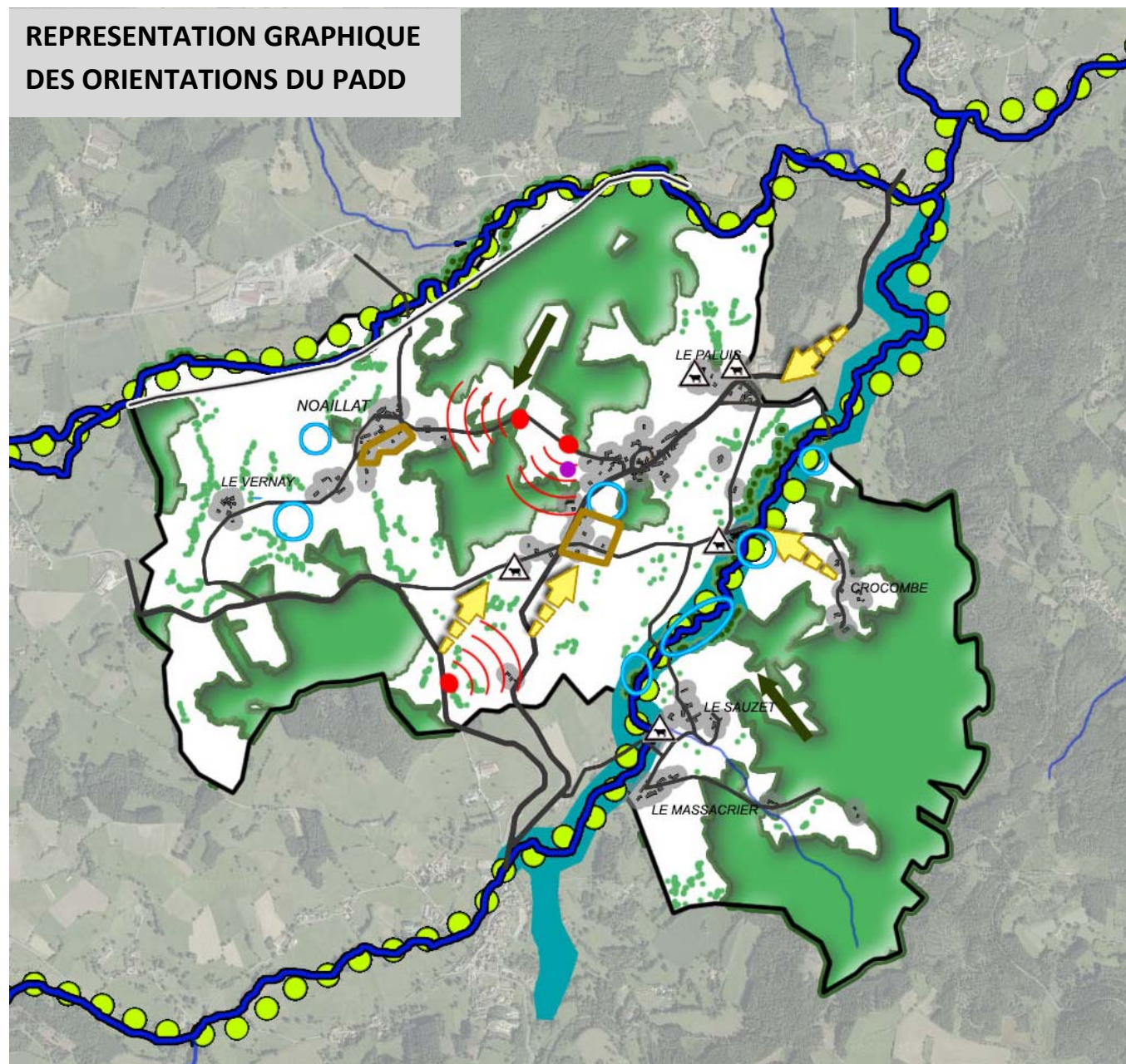
Au total, une vingtaine d'emploi salariés sont recensés sur la commune.

Sur les 53 actifs occupés, 45 travaillent en dehors de la commune, dont une majorité sur les communes voisines (Noirétable, Saint-Julien-la-Vêtre...) qui disposent des principales entreprises (Ossabois, Sodeplast, Amefa....), zones d'activités et équipements publics du bassin de vie de Noirétable.

ORIENTATIONS :

- **Pérenniser l'activité agricole**
- **Favoriser le maintien des activités artisanales existantes**
- **Développer les activités de tourisme vert et les hébergements touristiques**
- **Développer l'économie locale à l'échelle du bassin de vie de Noirétable en s'appuyant sur les savoirs faire et ressources locales dont le bois : optimiser l'exploitation de la forêt rendue difficile compte tenu de la multitude de parcelles et de propriétaires et des entreprises.**

**REPRESENTATION GRAPHIQUE
DES ORIENTATIONS DU PADD**



- 

Contenir les espaces boisés et stopper l'enfrichement de certaines terres agricoles
- 

Préserver les terres agricoles et siège d'exploitation
- 

Protéger la ripisylve en bordure de la Vêre et de l'Anzon
- 

Maîtriser le développement de la trame arbustive
- 

Préserver la qualité des eaux des cours d'eau
- 

Protéger la vallée de la Vêre
- 

Préserver les corridors écologiques
- 

Protéger les zones humides
- 

Préserver les ouvertures sur le paysage
- 

Préserver les points de vue sur le bourg
- 

Maîtriser le développement de l'urbanisation
- 

Favoriser la réhabilitation du bâti existant
- 

Pérenniser les activités économiques existantes